

# Maroc : mariée de force, elle est défigurée pour avoir demandé le divorce

écrit par Christine Tasin | 14 novembre 2014



[lci.tf1.fr/france/faits-divers/maroc-mariee-de-force-a-son-violeur-elle-est-agressee-pour-avoir-8517486.html](http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/maroc-mariee-de-force-a-son-violeur-elle-est-agressee-pour-avoir-8517486.html)

« Une mineure qui avait été obligée d'épouser son violeur a été agressée par lui après qu'elle a demandé le divorce. Elle souffre de « multiples entailles » qui ont nécessité « plus de 39 points de suture. »

Une jeune marocaine qui avait été contrainte d'épouser l'homme qui l'avait violée, a été agressée samedi à Marrakech par ce mari alors qu'elle venait de demander le divorce, rapporte le site de l'hebdomadaire marocain, *Tel Quel*.

Agressée avec « une lame de rasoir », elle souffre de « multiples entailles » qui l'ont « défigurée » et qui ont nécessité 39 « points de suture », a confié à l'hebdomadaire, l'Association marocaine des droits humains (AMDH).

« Je te jure que personne ne t'épousera après moi »

Un responsable de l'hôpital Ibn Tofail de marrakech, où elle a été admise, parle d' « une cinquantaine de coups au visage et une vingtaine

sur ses mains et ses bras. » Plusieurs médias ont rapporté que l'agresseur lui aurait clamé « je te jure que personne ne t'épousera après moi. »

**En mars 2012, Amina Filali, une adolescente de 16 ans, s'était suicidée après avoir été contrainte d'épouser son violeur.**

L'évènement avait provoqué un vif émoi au Maroc et le Parlement avait amendé l'article 475 du code pénal qui permettait au violeur d'épouser sa victime pour échapper aux poursuites.

**En revanche, aucune loi n'a été votée pour restreindre ou interdire le mariage des mineures.**

**Les militants des droits des femmes réclament l'interdiction des dérogations permettant le mariage des mineures, qui a atteint 35.000 cas en 2013 contre moins de 20.000 dix ans plus tôt. «**